



**Département
des Landes**

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental
DCPu 02-2024

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 23 Février 2024.

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240223-DCPU_02_2024-AR



ARRETE

PORTANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL D'ORDRE FINANCIER LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS A PISSOS POUR TOUS LES LOTS

AFFAIRE M167

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu l'article R2124-2 du Code de la commande publique,
- Vu le dossier soumis à la consultation des entreprises le 12 octobre 2023 pour les travaux de construction du centre d'incendie et de secours à Pissos,
- Considérant que dans le cadre de cette consultation seules des offres inacceptables et des offres irrégulières ont été reçues,
- Considérant que sur les lots principaux :
 - o un lot est infructueux pour absence d'offre : Lots N° 12
 - o des lots sont infructueux car toutes les offres étaient inacceptables : Lots N° 2 ; 5 ; 9 ; et 11
- Considérant qu'il a été décidé de retravailler techniquement le projet dans son ensemble,
- Sur proposition de Madame la Directrice - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités et Madame la Directrice de la Commande publique,

DECIDE

Article 1 : de ne pas donner suite pour motif d'intérêt général à la procédure de consultation relative aux travaux de construction du centre d'incendie et de secours à Pissos pour tous les lots, qui prévoyait une date de remise d'offres le 13 novembre 2023,

Article 2 : Ces prestations feront l'objet d'une nouvelle consultation selon les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique pour l'ensemble des lots,

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, le

23 FEV. 2024

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan
Tél. : 05 58 44 47 33
Fax. : 05 58 44 47 47
Mél.: marchespublics@landes.fr